

Financement participatif et énergies renouvelables

Présentation des différentes formules
existantes et positionnement du modèle des
Centrales Villageoises

MAJ Janvier 2024



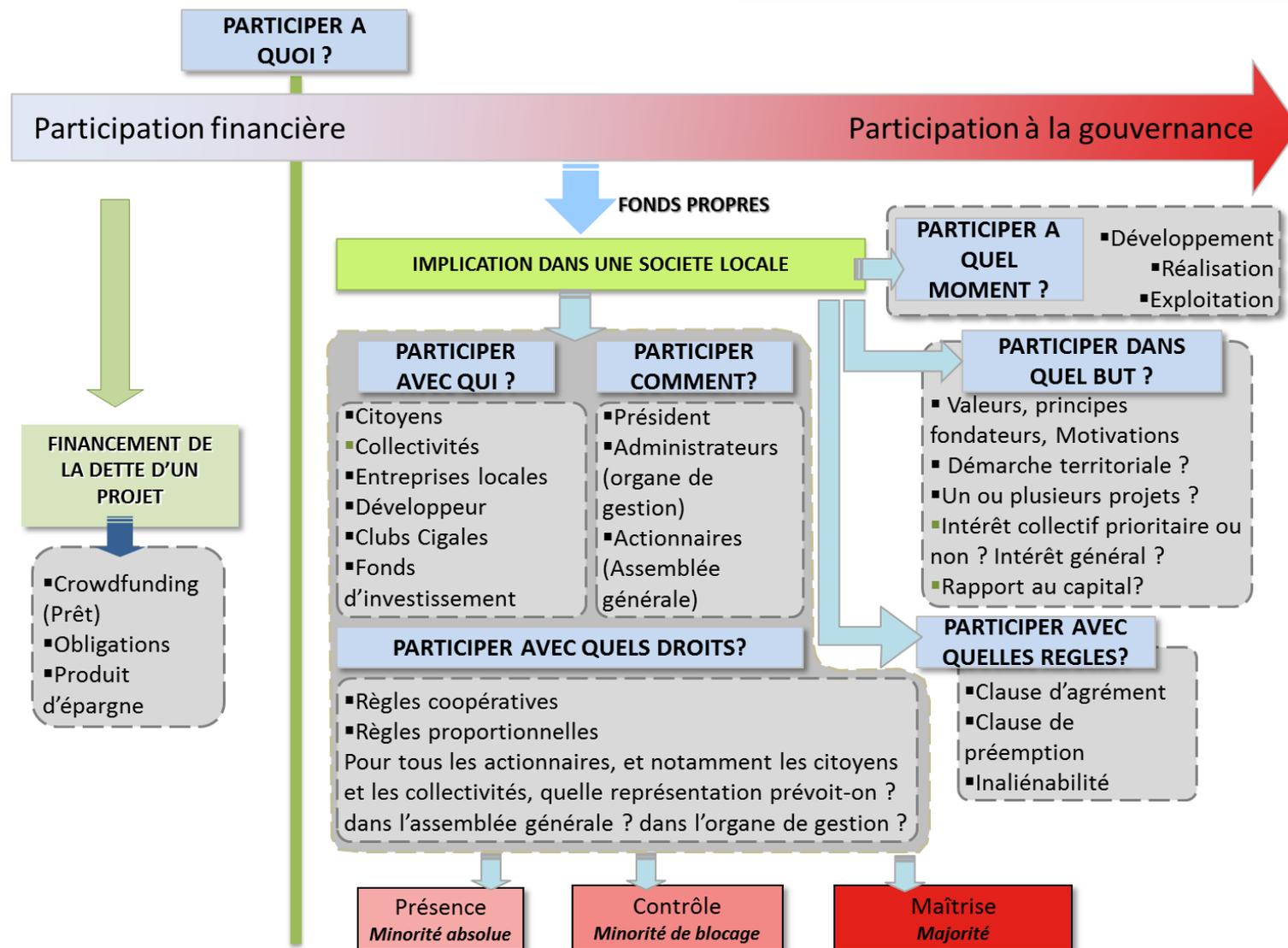
Contexte

- Les enjeux de la participation citoyenne
 - Appropriation des enjeux climatiques par les citoyens
 - Acceptabilité locale des projets
 - Levier de financement pour démultiplier les projets
 - Ancrage local, retombées économiques pour le territoire
- Contexte législatif en évolution
 - Publication de l'ordonnance sur le crowdfunding (mai 2014), loi sur l'économie sociale et solidaire (juillet 2014), loi TECV (août 2015), Règlement Prospectus (2017)
- Multitude des formes participatives
 - Initiatives d'origine différente
 - Objectifs variés
 - Filières, tailles de projets et stades d'avancement différents

Définir un projet

- Le choix de la façon dont citoyens et collectivités vont participer au projet dépend de **multiples facteurs** qu'il convient d'analyser en amont
- Une distinction fondamentale doit être faite entre la participation à la **gouvernance** (droits de vote octroyés, participation aux décisions) et la **participation financière seule**.
 - Participation à la gouvernance : implique une participation au **capital** d'une société (prise d'actions donnant accès au vote)
 - Participation au financement seul: concerne le financement de la **dette** d'un projet
- D'autres **questions** doivent être posées : quels objectifs recherche-t-on? Quelle place souhaite-t-on donner aux citoyens et aux collectivités? Quel est le rapport à l'argent des porteurs de projet? Etc.

Les questions à se poser



Les formes de participation citoyenne

Grandes lignes

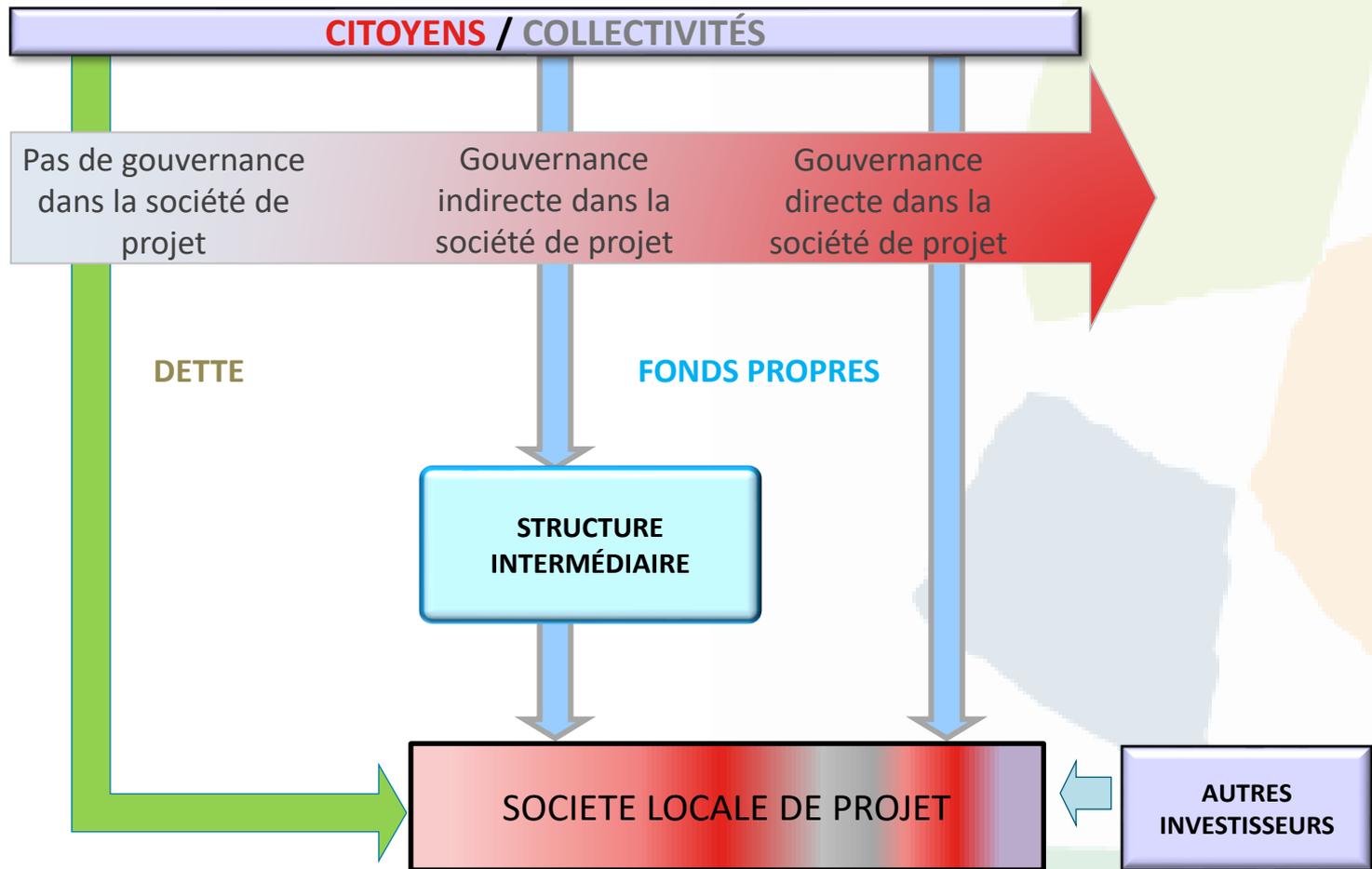
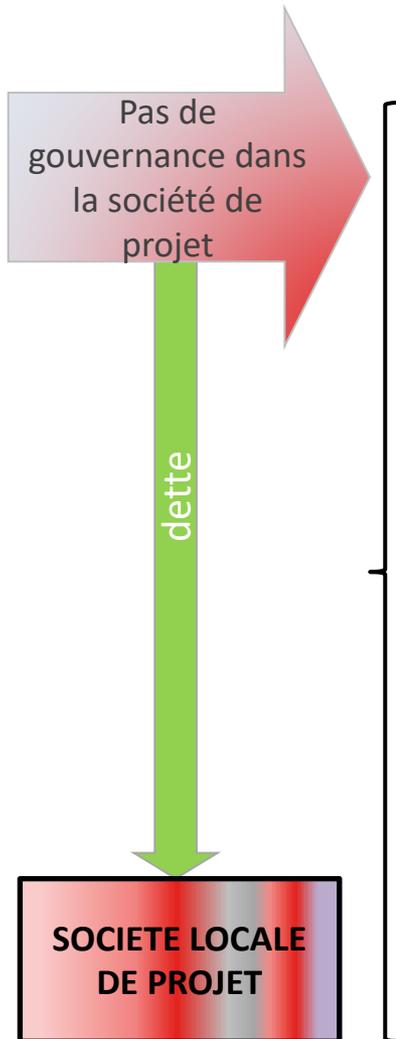


Illustration: participation en dette

Principaux dispositifs



➤ **Crowdfunding en prêt rémunéré**

- Le souscripteur peut apporter jusqu'à 2000€ par projet, rémunéré sur 7 ans maximum
- Réglementation encadrant les plateformes de crowdfunding depuis 2014
- Plafond de 1 M€ collecté par projet
- Participation des collectivités : pas encore clair



➤ **Crowdfunding en obligations**

- Pas de plafond de souscription par investisseur mais un plafond de 8 million d'euros collectés par projet
- Réglementation depuis 2014
- Participation des collectivités : pas encore clair



➤ **Dépôt à terme**

- Partenariat bancaire fixant les conditions de financement et de remboursement pour les souscripteurs

Exemples



PARC ÉOLIEN D'ESCARB...
BOUCHY-SAINT-GENEST, D...
MARNE

COLLECTE TERMINÉE
PROJET FINANCÉ

180 prêteurs ont contribué à ce projet

Mise en ligne le 01/12/2015

85 340 € Collectés	36 mois Durée du prêt	4,50% * Taux d'intérêt	Terminé Temps restant

- Projet éolien porté par EDP en Champagne-Ardenne
- Parc de 6 éoliennes de 2 MW chacune
- 85340 € collectés, rémunérés sur 3 ans à 4,5% et 6% pour les souscripteurs issus des communes voisines du parc
- 180 prêteurs ayant apportés chacun entre 50 et 1000€



Financer un projet Comment ça marche ?

Projet terminé
Une toiture solaire à Iteuil

Projet co-financé par

SERGIES
Poitou Charentes
Épargnant

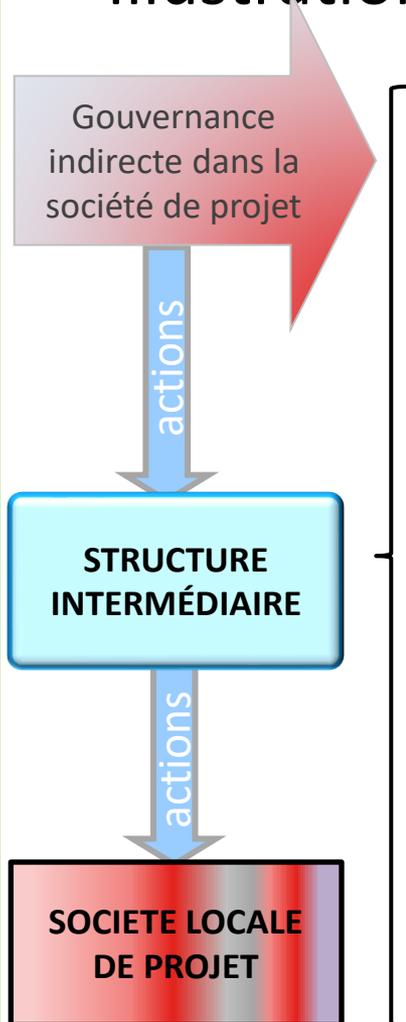
PROJET TERMINÉ

217 ÉPARGNANTS

ÉPARGNE CITOYENNE

- Projet PV porté par Sergies dans la Vienne
- Toiture industrielle de 13 000 m²
- 150 000 € collectés, rémunérés sur 9 ans à 3,19%
- 200 souscripteurs

Illustration: participation indirecte en fonds propres



↳ **Crowdfunding en titres**

- Réglementation encadrant les plateformes de crowdfunding depuis 2014
- Plafond de 8 M€ collecté par projet

↳ **Energie Partagée**

- Levée d'épargne citoyenne au niveau national pour capitaliser des projets ENR locaux (cohérents avec la Charte d'Énergie Partagée)
- 23 millions d'euros collectés en mars 2020



↳ **Clubs d'Investisseurs**

- Modèle des Clubs Cigales
- Groupement de 20 investisseurs maximum
- Capitalisation minoritaire

↳ **Société intermédiaire**

- Simplifie la gouvernance s'il y a beaucoup d'actionnaires

Exemple : Parc éolien Begawatt

53 CLUBS CIGALES

1,4 Millions d'euros
31% des droits de vote

STRUCTURES ESS

50 000 euros
15% des droits de vote

MEMBRES FONDATEURS

400 000 euros
35% des droits de vote

SAS EILAN

Filiale d'une SEM régionale

300 000 euros
18% des droits de vote

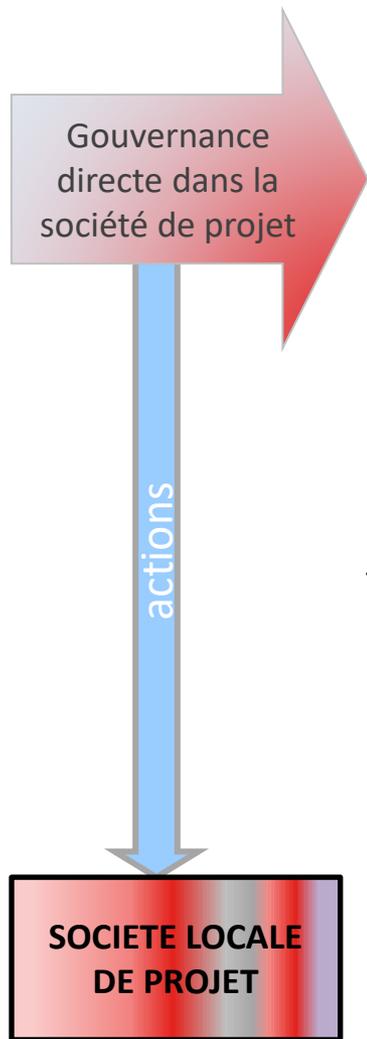
Parc de 8 MW en service
depuis juin 2014
12 M€ investissement



SAS BEGAWATT

POOL BANCAIRE

Illustration: participation directe en fonds propres



↳ **Société locale intégrant directement du capital citoyen**

- Plusieurs statuts possibles
 - SAS (Société par Actions Simplifiée) : statuts très souples
 - SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) : intérêt collectif, dividendes limités
 - SARL (Société A Responsabilité Limitée) : nombre d'associés limité à 100
 - SEM : capital majoritairement public
- Décret d'application de la loi TECV encadrant les conditions de participation des citoyens
- Participation des collectivités au capital
 - Possible en SEM (> 50%) et en SCIC (< 50%)
 - Possible en SAS depuis la loi TECV (< 50%)

Participation directe en fonds propres : réglementation

↳ **Droits et obligations pour la société citoyenne**

- Possibilité d'émettre jusqu'à 8 millions d'euros de titres sur 12 mois, auprès des citoyens et des collectivités
- Obligation d'envoyer au préalable un Document d'Information Synthétique (DIS) à l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) à l'adresse depotdis@amf-france.org. Le DIS doit être mise en ligne sur le site internet de la société. Également transmettre la documentation promotionnelle de l'offre de titres à l'AMF

↳ **Outils à disposition pour les Centrales Villageoises**

- DEV_JUR_11A_DIS : modèle de DIS à adapter par les Centrales Villageoises
- DEV_JUR_11B_consignes_DIS : fiche explicative de la procédure et du cadre juridique

Exemple



- SCIC/SA
- 239 coopérateurs
- 1 965 m² de capteurs photovoltaïques installés
- 12 centrales photovoltaïques
- 293 kWc de puissance nominale totale
- 315 MWh/an de production électrique prévisionnelle, soit la consommation de 114 foyers hors chauffage (équivalent)
- 608 000 € investis



Centrales villageoises

Pas de gouvernance dans la société de projet

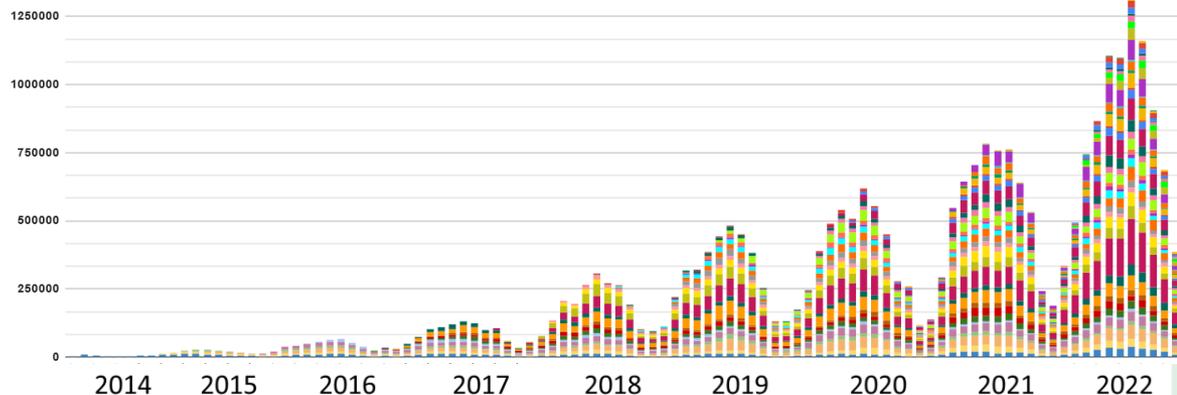
Gouvernance indirecte dans la société de projet

Gouvernance directe dans la société de projet

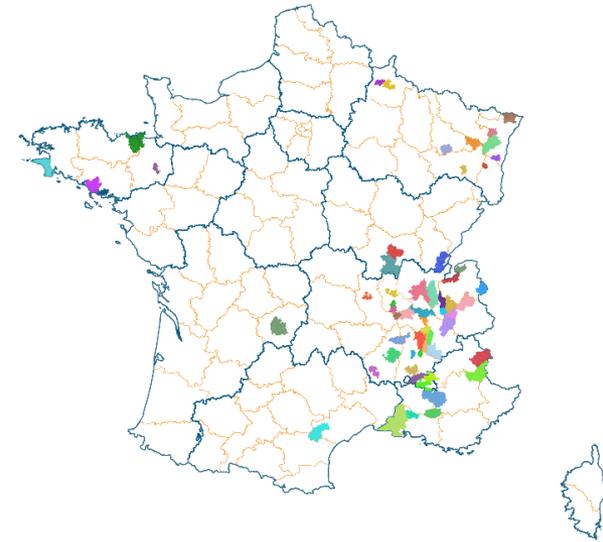
Janvier 2024

- 68 territoires impliqués dans 8 Régions
- + de 7000 actionnaires dans les sociétés locales
- Projets de territoires alliant citoyens et collectivités
- Un modèle reposant sur une **Charte** et la mise à disposition d'outils et de services partagés
- www.centralesvillageoises.fr

Production (kWh) des Centrales Villageoises Photovoltaïques en service



Distribution géographique des Centrales Villageoises
Décembre 2023

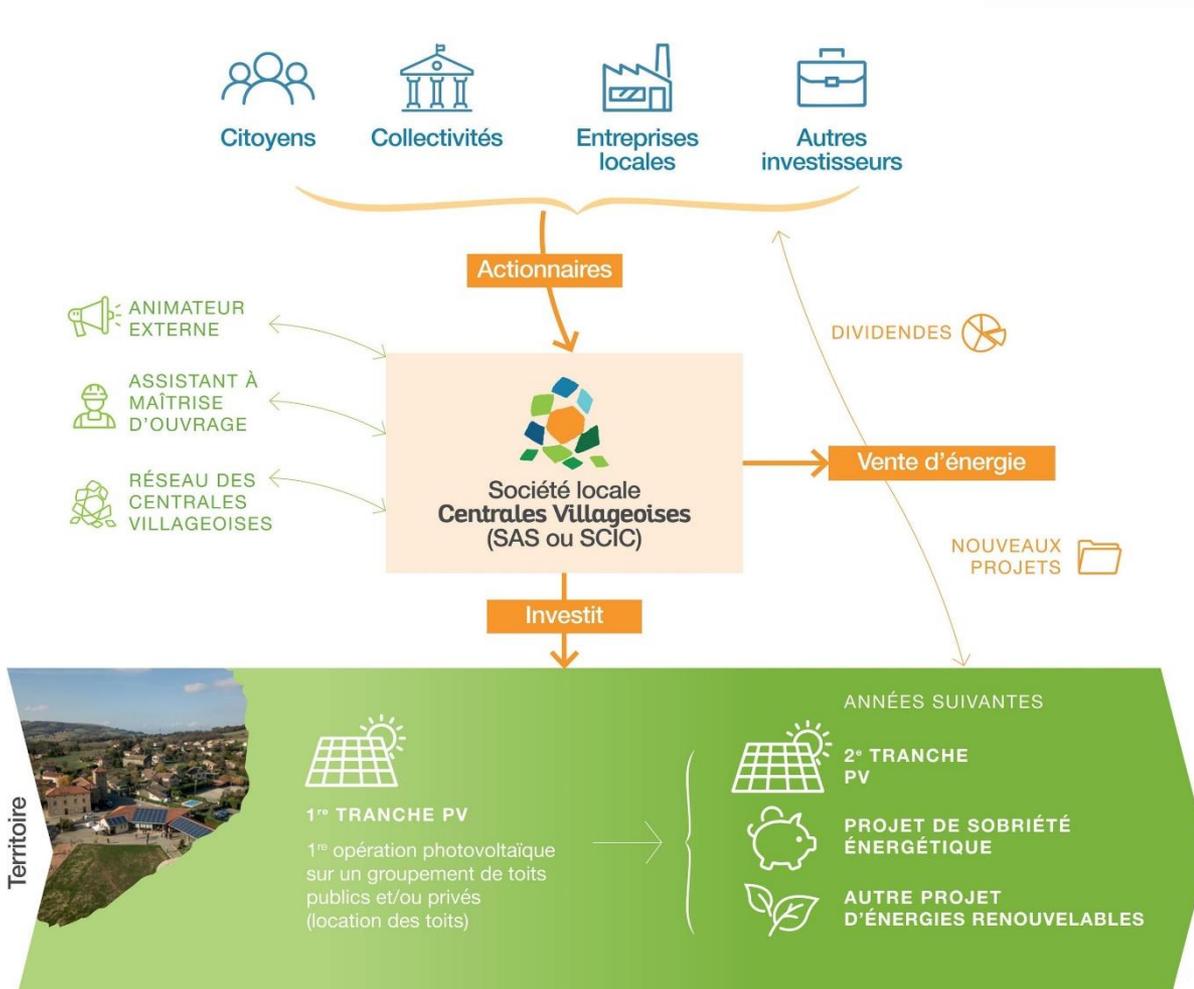


Pour plus de chiffres : <http://www.centralesvillageoises.fr/les-chiffres-cles>

Principes des centrales villageoises

- Les sociétés Centrales villageoises sont **majoritairement détenues par collectivités et citoyens** et adoptent une gouvernance **coopérative ou semi-coopérative**, sur le modèle **des statuts types (SAS ou SCIC/SAS)**.
- Elles développent les **énergies renouvelables** sur un **territoire** donné en cohérence avec les objectifs des **collectivités locales**
- L'activité des centrales villageoises génère des ressources **partagées** par les acteurs locaux.
- L'activité des centrales villageoises contribue au **développement local** du territoire en favorisant l'intervention des entreprises locales.
- Les projets portés respectent les **patrimoines** naturel et bâti du territoire.
- Les projets portés recherchent une **viabilité économique** modeste mais réelle qui doit permettre de **développer d'autres projets** de production d'ENR.

Centrales villageoises: le modèle



MUTUALISATION

- Outils
 - Supports d’animation
 - Statuts types, Modèles de bail
 - Simulations économiques
 - Cahiers des charges techniques
 - Guides des démarches
 - Système de monitoring commun
 - Site web www.centralesvillageoises.fr et webmail
 - Espace de stockage partagé
- Services
 - Contrat d’assurance négocié
 - Contact privilégié avec banques
 - Service de comptabilité mutualisé
 - Comités de pilotage
 - Forum
 - Parrainage
- Essaimage en cours (formations, etc.)

Deux exemples

Financement d'une première tranche de projet (janvier 2020)

SAS Centrales Villageoises de la Région de Condrieu

169 actionnaires

Capital social de **47 900€** avec **15000€** de comptes courants d'associés

SCIC SAS Centrales Villageoises du Val d'Eyrieux

118 associés

Capital social de **138 000€** avec **3000€** de comptes courants d'associés

- **EN SERVICE DEPUIS AOUT 2014**
- 8 toitures sur le village de **Les Haies**
- Puissance : **75,6 kWc (env. 500 m²)**
- Production : 85306 kWh/an
- Coût total : 170 k€

- **EN SERVICE DEPUIS ÉTÉ 2015**
- 20 toitures sur 8 villages
- Puissance : **248 kWc (env. 1700 m²)**
- Production : 285 MWh/an
- Coût total : 517 k€



MERCI

association@centralesvillageoises.fr

